

Censure partielle de la loi Duplomb : une victoire d'étape.

Le jeudi 7 août, le Conseil constitutionnel a censuré partiellement la loi Duplomb et notamment l'article 2, permettant ainsi d'interdire la ré-autorisation de l'acétamipride. Une bonne nouvelle pour notre santé et la biodiversité. Cependant, de nombreuses dispositions problématiques demeurent :

- L'accélération de l'industrialisation de l'élevage, qui au-delà des problèmes de pollutions diverses et de nuisances pour les riverain·es de ces « fermes-usines », pose la question du bien-être de milliers d'animaux qui passeront leur vie entassés dans des espaces exigus sans voir la lumière du jour ;
- La simplification des démarches pour la construction de « réserves de substitution » (mégabassines), alors que les récentes canicules et sécheresses ont montré notre vulnérabilité face à la raréfaction de la ressource en eau et rendent inconcevable sa privatisation par une poignée d'irrigants, dont seulement 26% des cultures sont destinées à notre alimentation.

Cela sans évoquer d'autres mesures plus que discutables, comme la fin de la séparation entre le conseil et la vente de pesticides, les atteintes aux prérogatives des gardiens de l'environnement et **les conditions d'adoption de cette loi qui, en privant l'Assemblée nationale de tout débat, témoignent d'un véritable mépris de notre démocratie parlementaire.**

C'est pourquoi **nous appelons le Président de la République à permettre un réel débat à l'Assemblée.** Alors que près de 2,2 millions de citoyennes et citoyens ont demandé son abrogation par voie de pétition, **cette loi ne saurait être promulguée sans, a minima, un nouveau vote à l'Assemblée nationale.**

En parallèle, nous député·es du Groupe Écologiste et Social à l'Assemblée nationale, déposerons une proposition de loi d'abrogation totale de la loi Duplomb dès la rentrée. Parce qu'il est grand temps de sortir de ce modèle dépassé et coûteux d'une agriculture productiviste que seuls les lobbies de l'agro-industrie désirent, et de soutenir l'agriculture paysanne et vivrière qui nous nourrit.

Contact presse

Lison ISENMANN - Collaboratrice parlementaire en charge des relations presse
+33 6 59 39 28 81 – lison.isenmann@clb-an.fr

